



**Les hauts responsables
de la direction SNCF vous mentent !
Ils protègent leurs avenir à eux et c'est tout !**

**A l'assemblée nationale le 17 Juin 2014, c'est bien
l'avenir des cheminot-es qui est sur la sellette.
Alors dès le 10 Juin 2014, plaçons le sous le
contrôle des cheminots, pas celui des patrons qui
vous mentent!**

**Alors que la propagande patronale tourne à plein pot pour
démontrer aux cheminots que tout va bien avec le projet
de réforme ferroviaire, que le statut sera conservé dans
son plan en 3 EPICS, la réalité est toute autre !**



La réalité, on la connaît, elle est dans le projet de loi. Et à sa lecture, la vérité éclate, au détour d'une phrase, tout est dit et les mensonges des communicants de l'entreprise éclatent au grand jour. C'est un extrait de l'étude d'impact du projet de loi qui vient donner un autre éclairage que celui des communicants payés par l'entreprise.

Voilà ce que dit Exactement le projet de loi :

« La mise en place du groupe public ferroviaire, constitué des trois établissements publics, rendra sans objet le décret n°99-116 du 26 décembre 1999, qui au demeurant sera privé de base légale du fait de l'abrogation nécessaire de l'article 1er de l'acte dit loi du 3 octobre 1940. »

En clair, finie la loi de 40 et fini le RH0077...

Et ce n'est pas une erreur ou un effet de langage vu que l'article 14 du projet de loi ferroviaire précise bien que, quoiqu'il en soit, le RH0077 s'éteindra en Juillet 2015.

Le constat est là, le chantage est perceptible, soit les partenaires sociaux acceptent de s'asseoir sur le RH0077 ou en juillet 2015, c'est le code du travail !

Aussi malgré les alarmes lancées par les organisations syndicales, à travers les mobilisations des cheminots, direction et gouvernement restent sourds !

Il faudra donc en passer par la grève et mettre le passage du texte à l'assemblée nationale sous la pression et sous le contrôle des assemblées générales !

PRENONS NOTRE AVENIR EN MAIN !

**A partir du 10 Juin à 19h
Tous, disons non à l'éclatement
du service public aux profils
des capitalites du privé**